

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 8 OCTOBRE 2015

Etaient Présents :

- > BEAUMONT PIED DE BOEUF : Pascal GANGNAT
- > BOUCESSAY : Daniel MONSIMERT
- > LA BAZOUGE DE CHEMERE : Odile ROPARS
- > LE BIGNON DU MAINE : Gilbert DELLIERE (*Suppléant de Jean-Louis BELLAY*)
- > MESLAY DU MAINE : Pierre BORDIER
- > PREAUX : Thierry GUITTER
- > ST GEORGES LE FLECHARD : Arlette LEUTELIER et Jacqueline DAVID (*Suppléante*)
- > ST LOUP DU DORAT : Jean-Claude BREHIN
- > VAIGES : Michel DURAND
- > AUVERS LE HAMON Gérard DAVID et Fernand LEROY (*Suppléant*)

Etaient excusés :

- > ARQUENAY Jean-Pierre OLIVIER (*Suppléant de Christophe TINNIERE*)
- > ST DENIS DU MAINE Didier LAMBERT
- > CHEMERE LE ROI Georges MASSA
- > MESLAY DU MAINE : Maurice GASCOIN (*Suppléant de Pierre BORDIER*)
- > SABLE SUR SARTHE: Ghislaine BODARD-SOUDEE

Etaient absents :

- > ARQUENAY : Christophe TINNIERE
- > LA CROPTTE: Marielle SABIROU
- > LE BURET : Jean-Marc HULOT
- > SABLE SUR SARTHE: Yves RENOULT

Etaient également présents :

Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières et Yohann LUCAS - Responsable technique des Syndicats

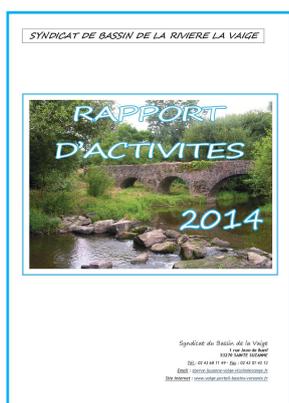
RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réalisation réglementaire du rapport d'activités du Syndicat du Bassin de la Vaige. Il a été diffusé à toutes les communes membres du Syndicat de la Vaige. Ce rapport, qui porte sur l'exercice 2014, est présenté dans ses grandes lignes :

- > Le bassin versant de la Vaige
- > Les élus (Le bureau et les délégués du comité syndical)
- > Les délibérations (Réunions des 18 février, 14 mars, 28 avril, 10 juin 2014)
- > L'équipe technique et administrative
- > Les finances (Le budget, le compte administratif, la dette, les contributions des communes pour 2014)
- > Les actions, le bilan des actions réalisées

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et décident de l'approuver.

Une version numérique du rapport d'activités 2014 a été transmise par mail aux communes. Il est également en ligne sur le site internet du Syndicat : www.vaige.portail-bassins-versants.fr



DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Le Président précise qu'il est nécessaire de voter une décision modificative pour :

- revoir l'affectation du résultat 2014 suite à une omission lors de l'élaboration du budget 2015. Il faut couvrir le besoin en investissement avec l'excédent de fonctionnement.
- amortir les suivis des indicateurs en 2013 et la subvention d'équipement versée au Syndicat du Bassin de l'Erve pour l'achat d'un tachéomètre et d'un ordinateur portable.

Le Comité Syndical, à l'unanimité : Approuve la décision modificative n° 1 ci-dessous, décidant :

FUNCTIONNEMENT

| Chapitre - Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------------|--|------------------------|------------------------|
| 023 | Virement à la section d'investissement | - 63 064,47 | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | - 59 712,02 - 45,78 |
| 6811 | Dotations aux amortissements | + 1392,95 + 1913,72 | |
| | Total DM 1 | - 59 757,80 | - 59 757,80 |
| | <i>Pour mémoire BP</i> | 279 591,02 | 674 870,48 |
| | Total Fonctionnement | 219 833,22 | 615 112,68 |

INVESTISSEMENT

| Chapitre - Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------------|--|-------------------|-------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | - 63 064,47 |
| 1068 | Excédent de fonctionnement | | + 59 712,02 |
| 28041581 | Amortissements Subv. d'équipements versées | | + 1 392,95 |
| 28031 | Amortissements Frais d'études | | 1 913,72 |
| 1323 | Subventions Départements | | + 45,78 |
| | Total DM 1 | 0,00 | 0,00 |
| | <i>Pour mémoire BP</i> | 262 562,02 | 262 562,02 |
| | Total Investissement | 262 562,02 | 262 562,02 |

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement, compte tenu des réalisations 2014, des restes à réaliser et un report de 2013, de 59 712,02 €,
- un résultat de fonctionnement, y compris le report de 2013, qui est de + 439 806,70 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la manière suivante :
 - ↳ Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) 59 712,02 €
 - ↳ Ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) 380 094,68 €

AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de voter la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au Syndicat du Bassin de l'Erve réglé en 2014 d'un montant de 1 392,95 € pour la participation à l'achat d'un tachéomètre et d'un ordinateur. Il propose une durée d'1 an.

Le Comité syndical, après délibération :

- Approuve cette durée d'amortissement d'1 an.

AMORTISSEMENT DES SUIVIS DES INDICATEURS POUR 2013

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de voter la durée d'amortissement des suivis des indicateurs 2013 d'un montant de 9 568,60 €. Il propose une durée de 5 ans soit 1 913,72 € par an.

Le Comité syndical, après délibération, Approuve cette durée d'amortissement de 5 ans.

AVENANT N°5 – ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LES OUVRAGES

Monsieur le Président expose le rapport suivant, concernant le marché signé en juin 2007 avec HYDRO CONCEPT pour l'étude des ouvrages qui est en cours de finalisation, des ajouts sont à apporter sur les éléments suivants :

- > Actualisation des plans et des rapports aux projets retenus
 - Calcul hydraulique 3 x 350 € = 1 050 €
 - Réalisation des plans de projet 10 x 350 € = 3 500 €
 - Réalisation de photomontages 2 x 380 € = 760 €
 - Rapport 4 x 350 € = 1 400 €
- Total HT = 6 710 €
TVA (20%) = 1 342 €
Total TTC..... = 8 052 €

Le montant du marché passerait de 74 989,20 € TTC (suite à avenant n°4) à 83 041,20 € TTC.

Un avenant n°5 est proposé aux membres du comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical:

- Approuve les modifications apportées au marché signé en juin 2007 avec le bureau d'études HYDRO CONCEPT.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

PROGRAMME D' ACTIONS DU FUTUR CTMA DE LA VAIGE (2016-2020)

En présence de Vincent HAUTOBOIS (Conseil Départemental de la Mayenne), Cyril DEMEUSY (DDT de la Mayenne - Service Police de l'eau, Dorian COULLIER (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), Marie-Laure PIAU (Fédération de pêche de la Mayenne) et Yvonnick FAVREAU (technicien du bureau d'études HYDRO CONCEPT). (Agence de l'Eau Loire Bretagne : excusée)

Yvonnick FAVREAU, technicien du bureau d'études HYDRO CONCEPT, rappelle les phases de l'étude de l'évaluation du programme CRE de la Vaige (2010-2014) et de la définition d'un nouveau programme d'actions (2016-2020) :

- Phases 1 et 2 : Bilan + Etat des lieux + Diagnostic
- Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions, suivi et évaluation
- Phase 4 : Déclaration d'intérêt général du programme d'actions retenu
- Phase 5 : Création d'une plaquette de présentation

> Etat des lieux du bassin de la Vaige

- 120 km de linéaire prospecté sur le bassin (dont 56 km sur la Vaige, 29 km sur le Vassé, ...)
- Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 : La Vaige : Atteinte du bon état écologique pour 2021
- Contexte réglementaire : Art. L214-17 du Code de l'Environnement : la continuité écologique

↳ Liste 1 : La Vaige de la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe

Liste de cours d'eau dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire. Tout **nouvel ouvrage faisant obstacle** à la continuité écologique **ne peut y être autorisé ou concédé**.

↳ Liste 2 : La Vaige de la confluence avec le ruisseau de la Bidaudière jusqu'à la confluence avec le Vasse + La Vaige de la confluence avec le Vasse jusqu'à la confluence avec la Sarthe

Liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. **Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé** selon les règles définies par autorité administrative (en concertation avec le propriétaire/exploitant).

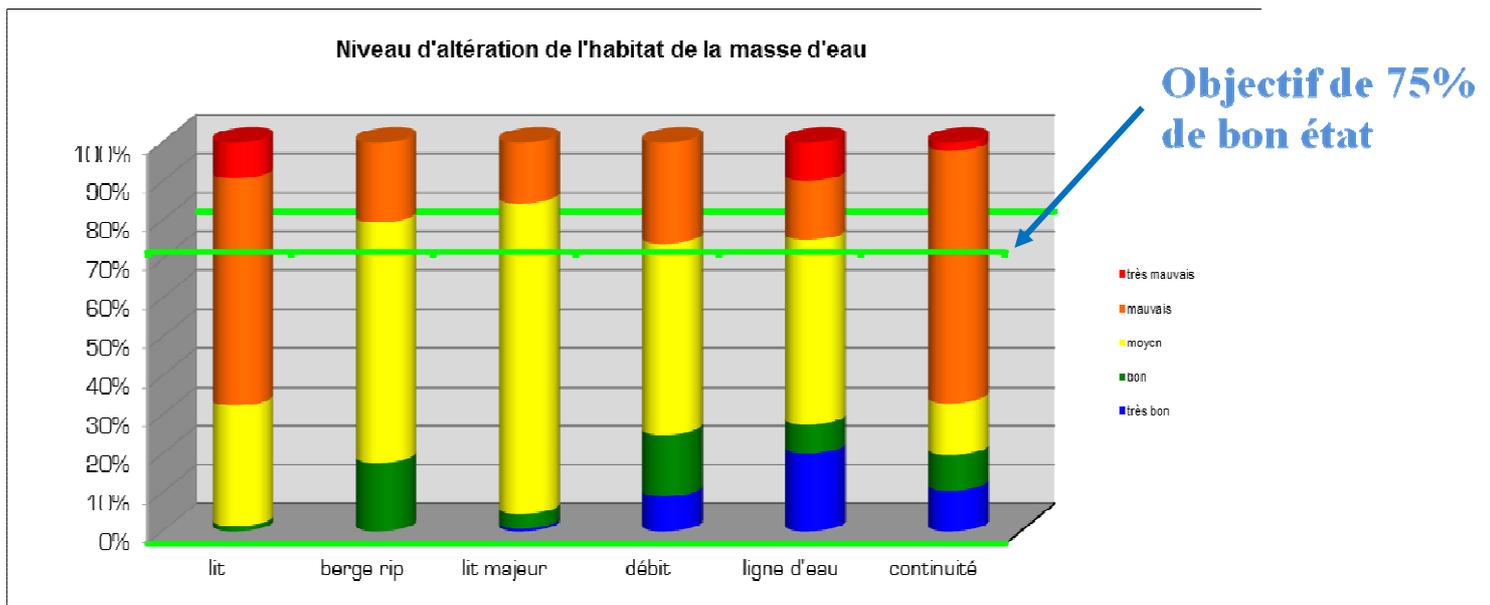
- ▶ Aucun nouvel obstacle à la continuité écologique ne pourra être installé sur la Vaige
- ▶ Mise en conformité des ouvrages existants sur la partie de la Vaige en liste 2

Les ouvrages de la Vaige doivent donc être aménagés avant juillet 2017 (les propriétaires d'ouvrages s'engageant pour des travaux dans le futur contrat, ne seront pas concernés par ce délai).

- 6 compartiments morphologiques ont été étudiés :

- ✓ Lit mineur
- ✓ Berges
- ✓ Lit majeur
- ✓ Continuité
- ✓ Ligne d'eau
- ✓ Débit

| Compartiment | Causes et origines des altérations | linéaire à restaurer (km) | Actions en réponses aux perturbations |
|------------------|--|---------------------------|---|
| Lit mineur | Travaux hydrauliques (recalibrages), Colmatage diffus (rejets, ruissellement, érosion, piétinement) | 91 | Renaturation des cours d'eau, contrôle des rejets, lutte contre le colmatage (abreuvoirs, clôtures) |
| Berges ripisylve | Travaux hydrauliques (recalibrages) Sur-entretien ou absence d'entretien Piétinement | 71 | Entretien de la végétation riveraine Reprofilage des berges sur les secteurs recalibrés Plantations, clôtures, abreuvoirs, lutte contre les ragondins |
| Lit majeur | Modification lit majeur Travaux hydrauliques (recalibrages) | 87,5 | Inventaire et conservation des zones humides existantes |
| Débit | Travaux hydrauliques Modification lit majeur Prélèvements d'eau | 62 | Renaturation du lit Création de zones tampons et de recharge de nappe |
| Ligne d'eau | Ouvrages | 59 | Arasement partiel ou total d'ouvrage |
| Continuité | Plans d'eau Moulins Ouvrage de franchissement | 69 | Effacement et arasement d'ouvrages Amélioration du franchissement piscicole Gestion raisonnée |



- Actions correctives sur :

- > les compartiments n'atteignant pas 75% du bon état
- > les segments présentant une altération moyenne, mauvaise ou très mauvaise sur tous les compartiments
- > un coût est affecté à chaque action
- > tous les cours d'eau du BV peuvent être concernés

> Critères de priorisation des actions

1) Le contexte réglementaire

- Listes 1 et 2 : intégralité de la Vaige > **Priorité forte** pour actions sur continuité

2) Altérations sur le bassin

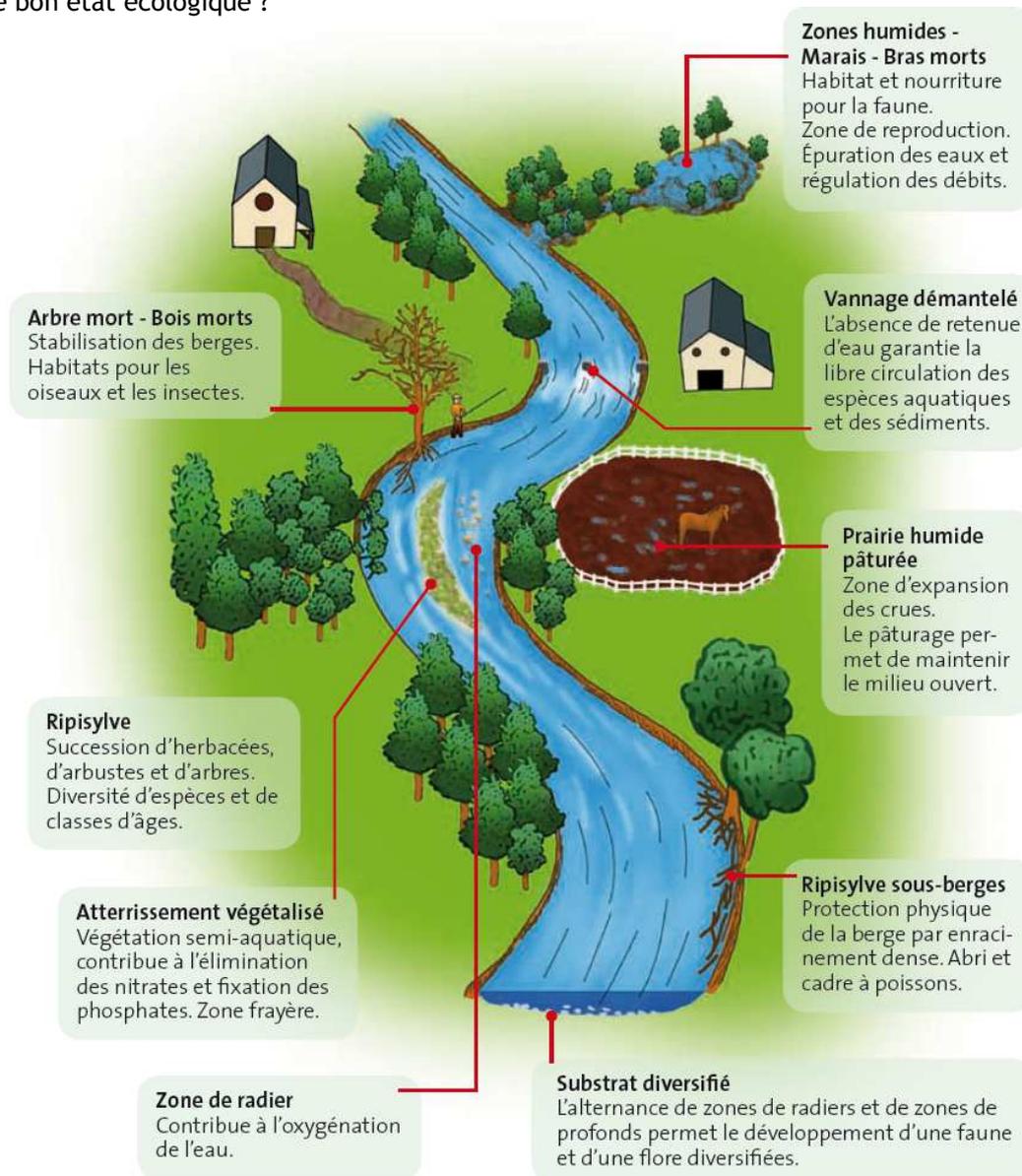
- Problèmes de débit et de qualité d'habitats : restauration physique de la tête de bassin > **Priorité forte**

- Problèmes de débit et qualité de l'eau : restauration physique des principaux affluents (Vassé + Oisillère) et de la Vaige > **Priorité moyenne**

- Migration piscicole au sein du bassin (action sur la continuité sur les affluents) > **Priorité faible**

> Programme d'actions

- Qu'est ce que le bon état écologique ?



- Actions possibles pour restaurer le lit mineur :

Renaturation lourde : réduction de section, banquettes végétalisées ou minérales, recharge en granulats, reméandrage, ...
Renaturation légère : diversification des habitats

Objectif : diversifier les habitats aquatiques / restaurer des fonctionnalités écologiques

Secteurs concernés : cours d'eau ayant fait l'objet de travaux hydrauliques

Linéaire concerné : environ 15 km sur 5 ans

Montant ~ 539 000 €

- Actions possibles pour restaurer les berges et la ripisylve

Actions : Aménagement d'abreuvoirs, de gués / Installation de clôtures, de passerelles / Protection et retalutage de berges / Gestion de peupliers / Entretien et restauration de la ripisylve / Lutte contre les espèces de berge envahissantes.

Linéaire concerné : environ 70 km sur 5 ans

Montant ~ 298 400 €

- Actions possibles pour restaurer le lit majeur

Actions : Restauration de bras morts, de frayères / Restauration et entretien de zones humides / Remise en eau et reconnexion de zones humides latérales / Mise en place de zones tampons en sortie de drainage

Linéaire concerné : environ 87 km sur 5 ans

Montant ~ 27 000 €

- Actions possibles pour restaurer la continuité et la ligne d'eau

Actions : Arasement partiel de l'ouvrage / Effacement total de l'ouvrage / Aménagement de mini seuils en aval d'ouvrage de franchissement / Ouvrage de franchissement à remplacer par un pont cadre

Objectifs : restaurer la continuité piscicole et sédimentaire et les zones d'écoulements libres favorables à la diversité des habitats

Secteurs prioritaires : Cours d'eau classés pour la continuité écologique (L214-17) : Vaige

Opportunité d'intervention : propriétaire favorable, ouvrages de franchissement

Linéaire concerné : environ 69 km sur 5 ans

Montant ≈ 1 162 000 €

Démarche du Syndicat

- Concertation avec les propriétaires d'ouvrages et/ou fonciers :

Prises de contacts, rencontres, et explications de la législation ainsi que du nouveau contrat

Phase de concertation

Courrier posté et convention de mandat proposée aux propriétaires

- Actions retenues

Phase de repasse sur le terrain des actions validées : création de plans, ajustement des actions sur les ouvrages et de renaturation

Autres actions :

Indicateurs de suivi :

. Suivi biologique :

Suivi de travaux : 2 points de suivi (IPR / IBGN) avant/après travaux

Site : Etang de la Bazouge de Cheméré et un ouvrage complexe

Suivi CTMA :

Site : La Débitière, Sablé sur Sarthe

. Suivi hydromorphologique :

. 1 Carhyce sur une action de renaturation sur un affluent en N-1 et N+2

. 1 Carhyce sur une action de renaturation sur la Vaige en N-1 et N+2

Animation

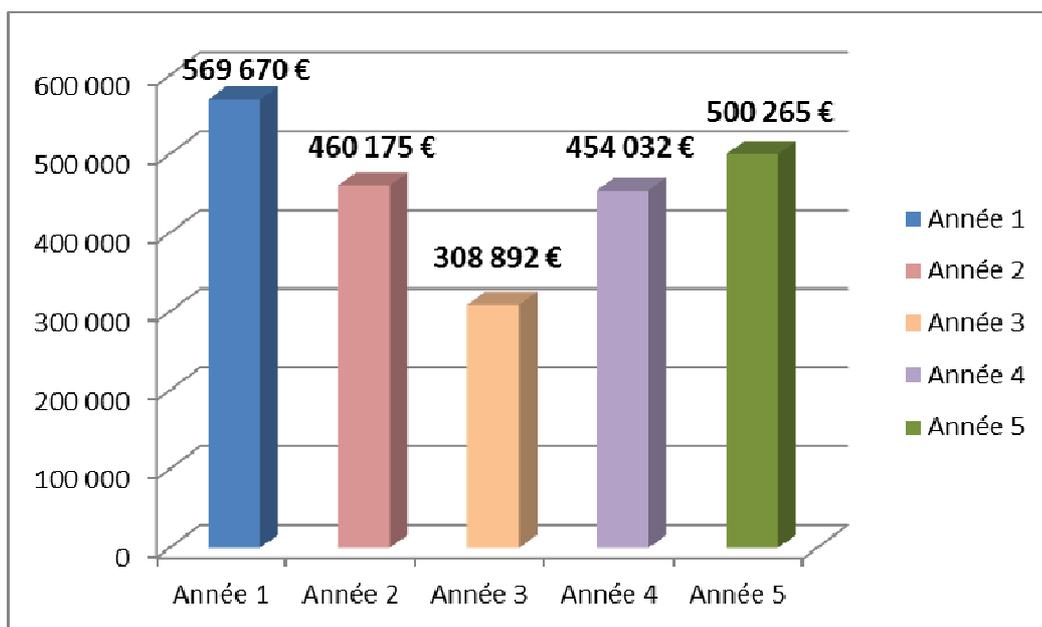
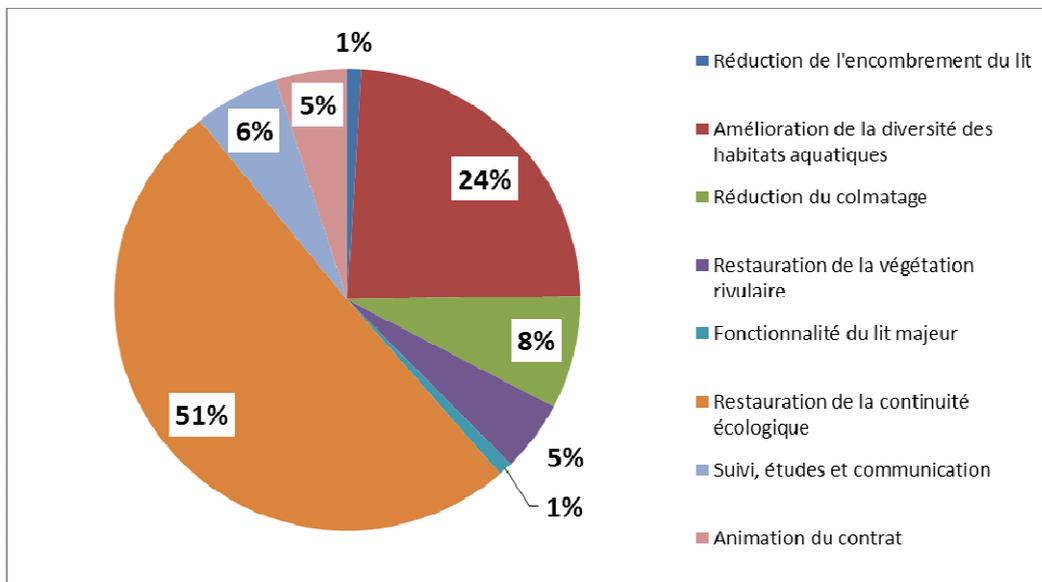
. Montant forfaitaire annuel et prévu pour la communication

. ½ temps de technicien de rivière

BILAN FINANCIER

Programme CTMA = 2 290 000 € TTC (Part du Syndicat = environ 20% à affiner >> 495 000 € TTC)

| | Type d'actions | Unité d'actions | Coût TTC | Coût par type d'actions |
|---|--|-----------------|--------------|-------------------------|
| Réduction de l'encombrement du lit | Arbre en travers du lit à retirer | 81 | 9 720 € | 28 080 € |
| | Clôture en travers à retirer | 10 | 360 € | |
| | Gestion des embâcles | 5 | 18 000 € | |
| Amélioration de la diversité des habitats aquatiques | Renaturation légère du lit : diversification des habitats | 8084 | 148 372 € | 539 034 € |
| | Renaturation lourde du lit : recharge en granulats | 4997 | 189 127 € | |
| | Renaturation lourde du lit : réduction de la section | 1943 | 172 015 € | |
| | Renaturation lourde du lit : reméandrage | 132 | 29 520 € | |
| Réduction du colmatage | Abreuvoir à aménager | 62 | 59 520 € | 175 248 € |
| | Clôtures à installer | 12976 | 38 928 € | |
| | Gué ou passerelle à aménager | 8 | 76 800 € | |
| Restauration de la végétation rivulaire | Alignement de peupliers à traiter | 961 | 23 064 € | 113 556 € |
| | Ouverture légère du lit | 326 | 1 565 € | |
| | Travaux sur la ripisylve : débroussaillage et sélection | 142 | 511 € | |
| | Travaux sur la ripisylve : entretien | 2352 | 14 112 € | |
| | Travaux sur la ripisylve : plantations | 6119 | 73 428 € | |
| Fonctionnalité du lit majeur | Travaux sur la ripisylve : restauration | 73 | 876 € | 27 000 € |
| | Frayère à broquets à aménager | 3 | 16 200 € | |
| | Restauration de frayère, bras mort ou bras annexe | 161 | 10 800 € | |
| Restauration de la continuité écologique | Arasement partiel de l'ouvrage | 5 | 71 206 € | 1 161 960 € |
| | Création d'une rampe d'engrènement à la place de l'ouvrage | 2 | 100 267 € | |
| | Création d'une rivière de contournement d'ouvrage | 2 | 177 182 € | |
| | Démantèlement d'ouvrage | 15 | 122 918 € | |
| | Franchissement piscicole des petits ouvrages | 6 | 20 400 € | |
| | Suppression de plan d'eau | 1 | 365 477 € | |
| Suivi, études et communication | Suppression de vanne ou clapet | 9 | 304 510 € | 138 360 € |
| | Communication | 5 | 15 000 € | |
| | Etude bilan du contrat | 1 | 36 000 € | |
| | Etude d'avant-projet détaillé et dossier loi sur l'eau | 3 | 36 000 € | |
| | Indicateur de suivi : IBD | 10 | 3 360 € | |
| | Indicateur de suivi : IBD | 10 | 9 000 € | |
| | Indicateur de suivi : IPR | 10 | 18 000 € | |
| | Indicateur de suivi avant/après travaux : CARHYCE | 4 | 4 800 € | |
| Indicateur de suivi avant/après travaux : IBGN | 6 | 5 400 € | | |
| Indicateur de suivi avant/après travaux : IPR | 6 | 10 800 € | | |
| Animation du contrat | Technicien de rivière : fonctionnement et poste | 5 | 109 795 € | 109 795 € |
| | | | TOTAL | 2 293 033 € |



M. Le Président expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par Hydro Concept,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien en annexe dont le montant est évalué à 2 287 695 d'euros TTC, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%,
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2016 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Général et du Conseil Régional
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

M. DEMEUSY de la DDT de la Mayenne (Service Police de l'eau) informe les élus qu'un courrier de rappel de la mise en conformité d'ici 2017 a été transmis aux propriétaires riverains en juillet 2015.

Le Syndicat a également transmis un courrier aux riverains en septembre 2015 les informant de l'envoi prochain des dossiers Phase Pro des ouvrages.

QUESTIONS DIVERSES

> Travaux en cours

Xavier SEIGNEURET rappelle les travaux en cours et ceux réalisés récemment :

- Enlèvement d'embâcles à BOUESSAY
- Travaux de restauration d'un ruisseau à VAIGES
- Installation d'une passerelle sur le ruisseau du Lavoir à BOUESSAY sur un site labellisé par Mayenne Nature Environnement
- Débroussaillage : Reprise des travaux en novembre entre BOUESSAY et SABLE SUR SARTHE
- Rénovation d'une tête de pont à MESLAY (travaux en cours)

> Plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE

M. Le Président informe les délégués que la commune de LA BAZOUGE DE CHEMERE nous a transmis leur délibération votée le 7 septembre 2015, concernant le plan d'eau communal, les élus ont donc décidé de choisir la solution 2, c'est à dire la suppression de l'ouvrage, la création d'une rivière de contournement et la création d'un plan d'eau de 9500m² en rive droite. Ce plan d'eau sera donc en eau close (alimenté par un pompage hors débit d'étiage)

Dès cet automne, sous réserve des accords de la Police de l'eau, le plan d'eau sera abaissé et le radier du pont de la RD rogné.

Ces travaux permettront la suppression du plan d'eau et donc l'assèchement des boues facilitant par la suite l'ensemble de l'aménagement (curage, digue...).

> CTMA

Xavier SEIGNEURET informe les délégués que le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitera 9 mois d'instruction (passage dans les différents services concernés, enquête publique, ...).

Le dépôt officiel du dossier en Préfecture se fera fin novembre 2015.

La signature du CTMA est prévue en 2016.

Le secrétaire de séance
Pierre BORDIER



Le Président,
Pascal GANGNAT

